



Sécurité des élèves

Par karreen35

bonjour

je vous adresse ce message de la part d'une groupe de mamans qui s'inquiètent comme moi pour la sécurité de leurs enfants, lycéens qui bien que nous leur ayons demandé de ne pas manifester ni rester aux abords de leur lycée pour en interdire l'accès en compagnie de leurs camarades, participent en soutien à leurs camarades qui sont eux plus dans l'action parfois violente. nous aimerions savoir qui est responsable de la sécurité des lycéens qui restent devant l'entrée du lycée pour empêcher les autres lycéens et les enseignants de rentrer dans l'établissement scolaire
merci pour vos réponses

Par karreen35

les parents ou le proviseur
doit on signer une décharge auprès du proviseur?
doit on adresse un courrier à la vie scolaire pour l'informer des raisons de l'absentéisme de nos enfants ?
merc

Par karreen35

nous sommes vraiment très inquiètes

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les enfants sont sur la voie publique, donc hors responsabilité de l'établissement.
Leur absence non justifiée est sanctionnable.
Ils sont mineurs et donc sous responsabilité de leurs parents selon le code civil.

Le droit de grève et de manifestation est règlementé, il ne concerne pas les mineurs.
Il n'existe pas de droit à bloquer l'accès de l'établissement, ni à dégrader des biens publics, ni à agresser qui que ce soit.

Gardez vos enfants chez vous, les cours pourraient être organisés en visio.

Par kang74

Bonjour

Les parents sont responsables de leurs enfants quand les enfants ne sont pas pris en charge par l'établissement : exactement comme si votre enfant allait attendre ses camarades devant le lycée .
Ils ont le devoir de protéger leurs enfants .

La responsabilité civile c'est 100% pour les parents qui seront donc responsables financièrement de tous dommages causés pas leurs enfants .

la responsabilité pénale pour les plus de 13 ans , c'est néanmoins pour eux : donc des peines pour tous faits ou complicité de faits de violence ou de dégradations .

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1837]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1837[/url]

Bien evidemment tous les adultes responsables qui sont derrière , masqués (syndicat, politique) ne seront pas

inquiétés .

Gardez vos enfants puisque vous devez les protéger , le covid a eu l'avantage de pouvoir faire cours de chez soi, sereinement .

Par karreen35

nos enfants refusent de rester à la maison. Nous avons fait le choix de ne plus travailler pour gérer leur quotidien quand ils ne sont pas à l'école. Aujourd'hui, ils n'écoutent pas et tiennent des propos violents à notre égard. j'en ai pleuré toute la journée. Voici le remerciement. ils préfèrent être avec leurs amis anarchistes. se sacrifier pour l'avenir de ses enfants visiblement n'a pas été le bon choix
mon mari est à l'étranger (voyage d'affaires). je n'arrive pas à raisonner mon fils. j'ai peur pour lui

Par karreen35

j'ai peur du déterminisme de ceux qui les manipulent, qui veulent plonger notre pays dans le chaos

Par karreen35

notre fils ne veut pas m'écouter que puis je faire ?

Par karreen35

aidez moi

Par kang74

Je comprends tout à fait votre détresse : il est compliqué de gérer un enfant dans ces conditions là et de ne pas avoir peur de ses choix pour son avenir .
A partir d'un certain âge , il est difficile de les protéger de tout .

Suivant l'enfant vous pouvez contacter les services sociaux pour qu'il ait un éducateur qui fasse le tampon .
Et un suivi pour les autres pour anticiper le fait qu'ils suivent cette mauvaise pente .
Il y a des endroits ou un psy peut vous aider à communiquer normalement .

Enfin, il y a des moments ou les parents doivent aussi revoir leurs priorités .

Ne restez pas seule , allez voir votre medecin, car il y a un deuil à faire à ce niveau là : on n'élève pas nos enfants pour nous, tout ce que leur a donné n'aura pas forcément de retour (immédiat du moins).
On apprend en faisant des erreurs : il faut juste espérer qu'il n'en fasse pas qui lui coûte cher cher pour longtemps .

Parfois parler de vos peurs et du fait que vous tenez à lui suffit .
Parfois non .
Si tant est qu'il veuille bien écouter .
Bon courage .

Par Isadore

Bonjour,

Les lycéens majeurs sont adultes et font ce qu'ils veulent, ils sont responsables d'eux-mêmes.

Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents et sous leur autorité.

nos enfants refusent de rester à la maison.
Si vous n'êtes plus capables d'assurer la sécurité de vos enfants mineurs en leur imposant des règles, contactez un professionnel de santé (médecin, psychologue) ou les services sociaux pour vous faire aider. Tout parent peut se retrouver débordé par les difficultés, il faut savoir demander de l'aide.

Voici le remerciement

Notez que sur le plan juridique, en vous occupant de vos enfants, vous ne faites que ce que la loi vous impose, ce n'est pas une faveur. Et sur le plan éducatif et psychologique, il n'est à mon avis pas sain d'attendre de la gratitude pour avoir rempli son rôle de parent. Ça inculque aux enfants l'idée que l'attention et l'affection de leurs parents n'est pas un acquis, mais une chose qui doit se repayer.

mon mari est à l'étranger (voyage d'affaires)

A vous lire la situation est assez urgente pour qu'il fasse son possible pour écourter le séjour... si vos enfants sont mineurs.

Et si vos enfants sont adultes, ma foi, aucun moyen juridique de les empêcher de faire les guignols.

Si vous avez des proches qui ont des liens avec vos enfants, ils peuvent peut-être intervenir. On écoute parfois plus facilement un oncle, une marraine, un cousin...

Par Guigui25

Encouragez le plutôt à continuer dans la mouvance destructrice comme ses camarades. Tout le monde chouine car personne n'a d'argent mais personne n'agit pour faire changer les choses. Heureusement qu'il y a eu de la casse pendant la révolution et mai 68. Ça fait des décennies qu'on voit bien que manifester pacifiquement n'apporte rien. La violence est la seule solution.

Bien évidemment les autres personnes de ce forum ne seront pas d'accord car avec une pseudo révolution ils perdraient leurs précieux statut et les revenus démesurés qu'ils gagnent en tant qu'avocat/juriste